

## Les agriculteurs forcent la porte de la maison de la chasse

**EYBENS.** Comme une harde de sangliers donnant du groin dans un labour, les agriculteurs sont venus hier soir creuser les pelouses de la maison de la chasse et de la faune sauvage à Eybens

La grille à l'entrée n'a pas résisté longtemps. A coups de pelle et de pioche, la terre a été retournée, les arbustes déracinés, les tables et les chaises jetées à terre, ainsi que deux répliques de miradors.

Le président de la FDSEA, René Jacquin, avait demandé à ses troupes de s'en prendre au végétal et pas au bâti. Ainsi, on a respecté portes et fenêtres, répandant seulement çà et là du fumier et du maïs. Près de quatre-vingts personnes ont participé à cette opération commando qui n'a rencontré aucune résistance, puisque les locaux de la fédération étaient déserts.

Quelques instants plus tôt à la maison des agriculteurs, les responsables et partisans de cette action spectaculaire n'avaient pas eu à forcer leur talent pour être persuasifs. Il y avait de l'exaspération dans l'air. "En réunion préfectorale, rappelait René Jacquin, soutenu par Gérard Seigle-Vatte, président de la Chambre d'agriculture, une décision a été prise par rapport à l'indemnisation des dégâts sur le maïs. Le montant avait été fixé à 67 F le

quintal. Trouvant la facture trop élevée, la fédération a fait appel et suite à une décision de l'ONC, on est redescendu à 60 F. Ce n'est pas tout. Nous réclamons une maîtrise plus complète de la population de sangliers et que l'on arrête pas de les



tirer avant la fin de la saison".

Depuis les dernières rencontres avec l'administration et le monde de la chasse, les agriculteurs jouent les absents. Ils n'étaient pas là pour le débat sur les attributions et les indemnisations. Pas là non plus,

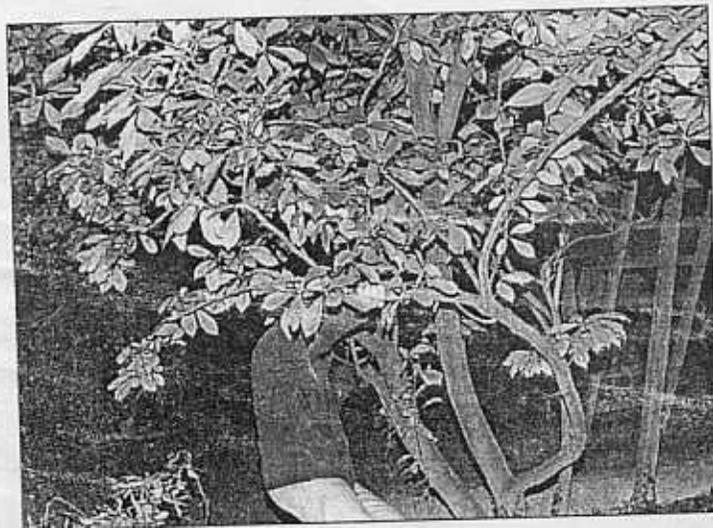


pour prendre connaissance du nouveau protocole sur le suivi du loup. Et ils comptent encore aujourd'hui se ranger à cette politique de la chaise vide puisqu'une nouvelle réunion est prévue précisément sur le sanglier avec l'espoir d'aboutir enfin à une solution.

"Nous enverrons simplement un fax, a précisé le président de la FDSEA. A quoi cela sert-il de participer si l'administration n'applique pas les orientations qui ont été prises ? La chasse, c'est un loisir. Le champ détruit par le sanglier, c'est notre outil de travail, notre vie. Trop de gens semblent l'oublier".

Symboliquement, à la prochaine réunion du conseil d'administration de la fédération de la chasse, sera remis au préfet un chèque de 20 à 30 francs, correspondant à l'estimation des dégâts de la pelouse de la maison d'Eybens.

Encore quelques pétards, quelques coups de bêches et les sangliers à deux pattes sont repartis, moins discrètement qu'une compagnie, dans la lueur des phares des voitures...  
**Thierry POLLIOT ■**



## Désaccord sur l'indemnisation du maïs

Lors d'une première réunion de la commission d'indemnisation des dégâts de gibiers sur les récoltes en automne dernier, la FDSEA demandait que le barème d'indemnisation du maïs soit fixé à 67 francs le quintal, plutôt qu'à 65 francs comme l'année précédente. Les chasseurs s'opposaient à ce montant préférant en rester à 65 francs. Lors du vote, les voix des agriculteurs et forestiers l'emportèrent grâce à la voix du représentant du préfet (qui habituellement s'abstient). Les chasseurs refusaient de signer le proto-

cole d'indemnisation et le président de la fédération, Hervé Réant faisait aussitôt appel à la commission nationale d'indemnisation, qui finalement lui donnait raison le 14 mars. La commission nationale d'appel a retenu pour le maïs les prix indicatifs de l'ONC (office national de la chasse) soit 60 F le quintal (coût du marché).

Depuis les agriculteurs isérois ont boycotté les autres réunions de la commission départementale d'indemnisation (concernant cette fois les prairies et les re-semis). ■